

conditions
de vie

Équipements sportifs

Dans un espace rural bien doté,
les temps d'accès restent élevésUne faible densité d'équipements,
reflet de la forte urbanisation de
la région

Avec 41 équipements sportifs pour 10 000 habitants, Provence-Alpes-Côte d'Azur est moins équipée qu'en moyenne nationale. Très urbanisée, elle offre toutefois à la grande majorité de sa population un accès rapide à des équipements sportifs variés.

Dans certains territoires ruraux enclavés de la région, accéder aux installations demeure difficile. Malgré un nombre très élevé d'équipements par habitant, dédiés notamment aux sports de nature, les temps de trajet pour parvenir aux installations sont souvent plus longs en milieu rural que dans les espaces urbains. En outre, l'offre implantée à proximité des populations rurales autorise des pratiques sportives moins diversifiées. C'est dans une large moitié Est des Alpes-de-Haute-Provence et dans l'arrière-pays niçois que se concentrent les communes les plus éloignées des équipements sportifs.

L'accès aux équipements peut être un obstacle au développement de la pratique sportive. L'implantation d'installations à proximité du lieu de vie des populations et adaptées à la demande des usagers est en effet une condition importante de cette pratique.

Rapporté à la population, le nombre d'équipements sportifs de Provence-Alpes-Côte d'Azur est moins élevé que la moyenne nationale : 41 équipements pour 10 000 habitants dans la région, contre 50 sur l'ensemble de la France métropolitaine. Cet écart concerne les équipements de proximité, c'est-à-dire les plus courants (cours de tennis, terrains de football et rugby, gymnases multisports, etc.) comme les équipements intermédiaires (bassins de natation, pistes d'athlétisme, salles de sports de combat, etc.). Cela ne traduit pas pour autant un sous-équipement de la région. La faible densité d'équipements sportifs de Paca reflète surtout la forte concentration de sa population dans les espaces urbains (94 % contre 77 % en moyenne française). En effet, les densités d'équipements sont toujours plus élevées dans les espaces ruraux, moins peuplés. De plus, ce sont des espaces favorables à l'implantation de nombreux équipements

www.insee.fr

- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

DRJSCS
Direction Régionale
de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale

Mesure de l'accès aux équipements sportifs

Les temps de déplacements intercommunaux retenus dans cette étude sont mesurés à partir du centre-ville de la commune de résidence vers le centre-ville de la commune équipée, par le biais du réseau routier aux heures creuses du trafic. Pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine ainsi la commune la plus proche proposant cet équipement. À l'intérieur d'une même commune, les temps de trajet sont considérés, par convention, comme nuls. Par ailleurs, ils ne tiennent pas compte de la fermeture éventuelle de certaines routes au cours de l'année (par exemple, routes de montagne ou cols durant la saison d'hiver).

de sports de nature, moins fréquents en milieu urbain. Ainsi, Paca dispose d'une densité d'équipements sportifs supérieure à celle d'Île-de-France (24 équipements pour 10 000 habitants) ou de Nord-Pas-de-Calais (32), autres régions fortement urbanisées. Rhône-Alpes est en revanche mieux équipée (51).

Le nombre d'équipements sportifs présents sur un territoire est un indicateur de la qualité de l'offre proposée aux usagers. L'éventuelle vétusté des installations, leur niveau de fréquentation, leur adéquation avec les caractéristiques de la population environnante – son âge par exemple – sont d'autres éléments déterminants. Leur accessibilité également. En Paca, rejoindre un équipement sportif depuis son lieu de résidence par le réseau routier requiert en moyenne 11 minutes (aller simple), contre 13 minutes pour l'ensemble de la France métropolitaine. Pour les équipements de proximité comme intermédiaires, les temps d'accès sont fai-

bles dans la région. La quasi-totalité de la population se situe ainsi à moins de 10 minutes d'un équipement intermédiaire (94 % contre 89 % en moyenne nationale). La forte urbanisation de la région explique aussi ce résultat : c'est en effet dans les espaces urbains que les temps d'accès sont généralement les plus courts. Pour autant, accéder à un équipement sportif en Nord-Pas-de-Calais ou en Rhône-Alpes (13 mn) demande en moyenne plus de temps qu'en Paca.

L'accès rapide à des installations sportives variées est également un révélateur de la qualité de l'offre. En Paca comme en France, un habitant bénéficie en moyenne d'un éventail de 20 familles d'équipements différentes (sur les 30 existantes) accessibles en moins de 10 minutes.

Grands pôles urbains : moins équipés en Paca

En 2012, 14 350 équipements sportifs sont implantés dans les espaces urbains de la région. Cela représente une densité de 31 équipements pour 10 000 habitants, moins élevée que la moyenne des territoires urbains français (40). Cette moindre densité s'explique avant tout par la dotation moins élevée des grands pôles urbains (27 équipements pour 10 000 habitants, contre 33 en moyenne pour les grands pôles nationaux). Ainsi, la commune de Marseille offre à ses résidents seulement 15 équipements sportifs pour 10 000 habitants alors que Lyon, agglomération de taille comparable, en offre plus de 18. De même, Nice n'en propose que 14 contre plus de 25 à Toulouse, Nantes ou Strasbourg, et Toulon à peine 17 (27 à Saint-Étienne et 23 à Gre-

noble). Ce déficit au sein des grands pôles de la région est significatif pour les équipements de proximité. Les terrains de football et rugby, les gymnases multisports et les salles polyvalentes sont notamment peu nombreux en regard de la population de ces pôles. C'est aussi le cas de certains équipements intermédiaires comme les pistes d'athlétisme ou les salles spécialisées (basket-ball, handball, danse).

C'est pour la population des grands pôles que les temps d'accès sont les plus réduits : en Paca comme en France, le trajet vers un équipement sportif dure en moyenne 10 minutes. La faible densité d'équipements dans les grands pôles de Paca n'induit donc pas une moindre accessibilité. En outre, pour leurs habitants, un large éventail de 20,5 familles d'équipements est disponible à moins de 10 minutes de trajet dans la région (contre 21,5 en moyenne nationale).

À la périphérie des grands pôles, des équipements moins variés

En Paca, les espaces urbains situés à la périphérie des grands pôles sont dotés de 46 équipements pour 10 000 habitants, densité inférieure à la moyenne nationale des territoires de même type (53). Ce déficit se concentre dans les communes de moins de 10 000 habitants. Pour les résidents de ces espaces urbains périphériques, les temps d'accès restent cependant peu élevés, bien que supérieurs à ceux des grands pôles : il faut compter 13 minutes de route en moyenne pour accéder à un équipement sportif.

Les densités d'équipements sportifs augmentent en s'éloignant des grands pôles, les temps d'accès aussi

| Caractéristiques de l'offre d'équipements sportifs selon les différents espaces de Paca | Espace urbain* | | | Espace rural** | |
|--|----------------|--------------|----------------------------------|----------------|----------------------------------|
| | Ensemble | Grands pôles | dont Périphérie des grands pôles | Ensemble | dont communes les plus éloignées |
| Nombre de communes | 383 | 220 | 85 | 580 | 209 |
| Population | 4 600 562 | 3 949 706 | 375 165 | 288 491 | 47 612 |
| Nombre d'équipements sportifs | 14 350 | 10 657 | 1 725 | 5 712 | 1 363 |
| Densité d'équipements sportifs (pour 10 000 habitants) | 31 | 27 | 46 | 198 | 286 |
| Temps moyen d'accès à un équipement (aller simple, en mn) | 11 | 10 | 13 | 18 | 27 |
| dont : | | | | | |
| - équipements de proximité (terrain de football et rugby, court de tennis, gymnase multisports...) | Moins de 5 | Moins de 5 | Moins de 5 | 5 | 11 |
| - équipements intermédiaires (bassin de natation, piste d'athlétisme, salle de sport de combat...) | Moins de 5 | Moins de 5 | 5 | 13 | 25 |
| Nombre de familles d'équipements accessibles en moins de 10 mn | 20,0 | 20,5 | 16,0 | 13,0 | 7,0 |

* Unités urbaines

** Communes hors unités urbaines

Sources : DRJSCS, RES 2012 - Insee, RP 2009, Distancier Odomatrix aux heures creuses

En revanche, la diversité de l'offre disponible à proximité est limitée : en moyenne, 16 familles d'équipements sont accessibles en moins de 10 minutes. C'est un éventail nettement moins étendu que celui proposé aux résidents des grands pôles de Paca. Il est également plus réduit que dans les espaces urbains périphériques des autres grands pôles français (18 familles à moins de 10 mn). En Paca, ces territoires sont donc confrontés à une problématique spécifique de diversification des équipements sportifs.

Un espace rural bien équipé, y compris en équipements courants

Dans l'espace rural régional, une population peu nombreuse est dispersée sur des surfaces très vastes et souvent accidentées. La densité de population de ces territoires est très faible : à peine 16 personnes au km² contre 34 en moyenne dans les territoires ruraux français. Pour les politiques publiques visant à assurer un accès aux équipements satisfaisant pour tous, c'est une première difficulté. La seconde tient à la morphologie du territoire : les reliefs importants, la sinuosité des routes, ou encore l'enclavement sont autant de facteurs défavorables.

Plus de 5 700 équipements sportifs sont installés dans les communes rurales de la région, soit à peine 2,5 fois moins que dans les territoires urbains, pour une population 16 fois moins nombreuse. Comme partout en France, l'espace rural régional est donc nettement plus densément équipé que l'espace urbain : il offre 198 équipements sportifs pour 10 000 habitants. En Paca, cette densité est par ailleurs plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale dans ce type d'espace (85), en lien avec les spécificités des territoires de la région. Associée à un climat favorable, la diversité des paysages (mer, campagne, moyenne ou haute montagne) offre une large palette de pratiques possibles, en matière de sports de nature notamment. En outre, la fréquentation touristique élevée contribue à l'implantation de nombreux équipements sportifs sur ces territoires.

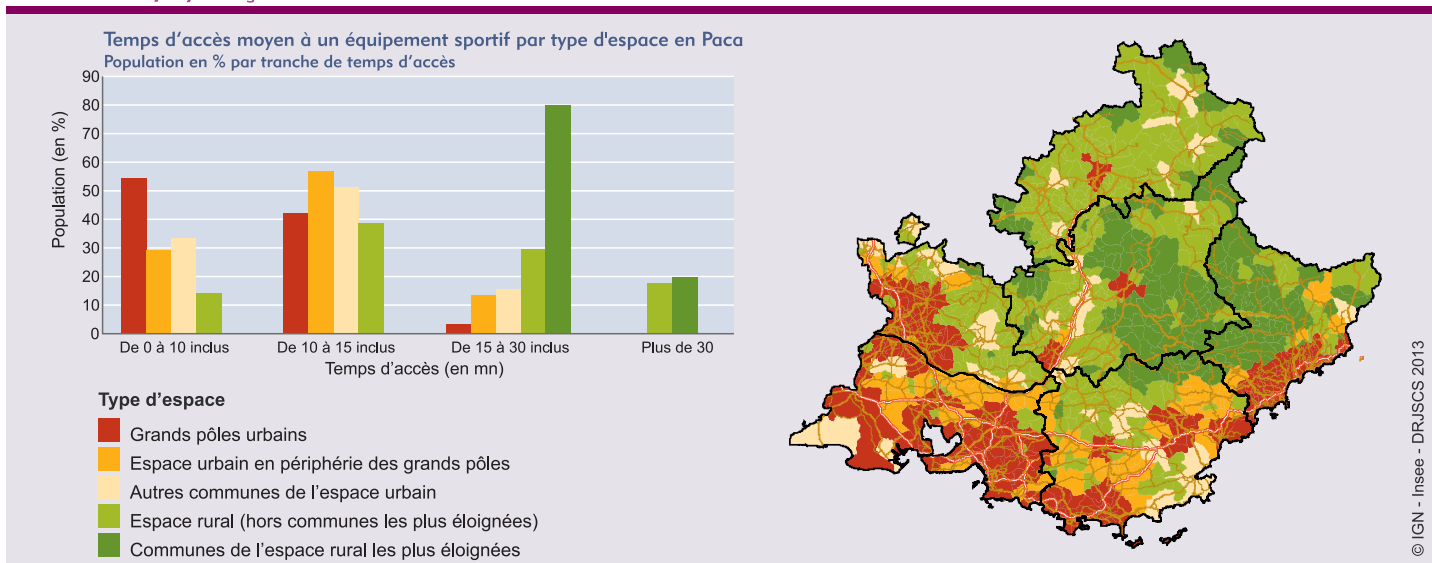
Sur les 30 familles d'équipements existantes, 26 sont bien représentées dans l'espace rural de Paca. En particulier, les équipements de sports de nature (accrobranche, escalade, via-ferrata, etc.) sont largement implantés : 92 pour 10 000 habitants, soit près de cinq fois plus que dans l'ensemble du rural français. Ces équipements sont très fréquents dans les Hautes-Alpes, où l'activité touristique est importante : les équipements de sports de nature situés dans ce département représentent un tiers des équipements sportifs (toutes familles confondues) du rural de Paca. Pour d'autres équipements également fortement dépendants de la géographie régionale et du tourisme, les densités sont élevées : pistes de

ski, sites d'activités aquatiques et nautiques, etc. C'est aussi le cas de la plupart des équipements de proximité (courts de tennis, terrains extérieurs de handball et basket-ball, boulodromes, salles polyvalentes), ainsi que de certains équipements intermédiaires (bassins de natation, équipements équestres), dont l'implantation répond principalement aux besoins des populations résidentes.

Seules quatre familles d'équipements sportifs sont moins représentées dans le rural de Paca qu'en moyenne du rural français : les terrains de football et rugby, les gymnases multisports, les pistes d'athlétisme et les terrains spécialisés. Pour les premiers, qui font partie des équipements les plus courants, la densité est particulièrement faible : moins de 8 terrains pour 10 000 habitants dans le rural de Paca contre plus de 12 en moyenne nationale dans ce type d'espace.

La forte présence de la plupart des équipements sportifs dans l'espace rural de Paca n'implique pas pour autant une accessibilité meilleure qu'ailleurs. Compte tenu de la topographie particulière de la région, elle permet cependant d'assurer un temps d'accès moyen semblable à celui des autres espaces ruraux français (18 mn). Pour les quatre familles d'équipements moins fréquentes dans les communes rurales de la région, les temps d'accès sont plus élevés que la moyenne nationale. Bien que mieux implantées en Paca que dans le rural français, les salles de sports de combat sont un cas particulier : y accéder requiert 13 minutes (contre 8 mn ailleurs dans le rural).

Les communes les plus éloignées des équipements sportifs sont situées dans l'est des Alpes-de-Haute-Provence et l'arrière-pays niçois



Lecture : pour plus de la moitié des habitants des grands pôles urbains, le temps d'accès moyen à un équipement sportif est inférieur ou égal à 10 mn. Pour tous les habitants des communes de l'espace rural les plus éloignées, le temps d'accès moyen est supérieur à 15 mn. Il est même supérieur à 30 mn pour 20 % d'entre eux.

Sources : DRJSCS, RES 2012 - Insee, RP 2009, Distancier Odomatrix aux heures creuses

Un outil d'aide à la décision

Outre les communes et intercommunalités, principaux financeurs, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) soutient l'implantation et la rénovation des équipements sportifs, en accord avec les objectifs du Ministère des Sports (réduction des inégalités d'accès, démocratisation des pratiques, concertation et mutualisation des équipements, développement durable...). La présente étude est un outil susceptible d'éclairer cette démarche et, plus largement, d'alimenter la réflexion préalable à tout projet d'équipement. Elle s'inscrit en outre dans le cadre de la mission nationale d'appui des DRJSCS aux « diagnostics territoriaux approfondis » réalisés par les collectivités territoriales.

La forte dotation en équipements sportifs de l'espace rural de Paca ne suffit pas, en revanche, à offrir à sa population un accès aisé à des équipements aussi variés que dans l'espace urbain. En outre, les installations disponibles à moins de 10 minutes sont moins diversifiées que dans les autres communes rurales françaises (13 familles d'équipements contre 14,5).

Des populations très éloignées dans les Alpes-de-Haute-Provence et l'arrière-pays niçois

Au sein de l'espace rural de la région, un groupe de 209 communes, hébergeant 47 610 personnes, est confronté à des difficultés particulières d'accès aux équipements sportifs. Un tiers des communes rurales de Paca sont donc concernées.

Bassins de vie de Castellane, Riez, Saint-André-les-Alpes, Puget-Théniers et Tende : des populations très éloignées des équipements sportifs

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements (ou services) courants. Ce zonage est basé sur la localisation de l'ensemble des équipements (sportifs ou non) des gammes de proximité et intermédiaire sur le territoire national.

Dans la région, cinq bassins de vie du sud des Alpes-de-Haute-Provence et de l'arrière-pays niçois présentent des difficultés particulières d'accès aux équipements sportifs : Castellane, Riez, Saint-André-les-Alpes, Puget-Théniers et Tende. Une centaine de communes sont concernées, pour un total de 34 860 habitants. Au sein de ces territoires, le temps d'accès moyen (aller simple) à un équipement sportif atteint 27 mn ; il s'échelonne de 22 mn dans le bassin de Riez à 31 mn dans le bassin de Tende. Pour un habitant de ces communes, atteindre un équipement de la gamme intermédiaire requiert presque autant de temps : 25 mn en moyenne (entre 21 mn dans le bassin de Riez et 33 mn dans celui de Saint-André-les-Alpes).

En moyenne, l'éventail d'équipements accessibles en moins de 10 mn se limite à 10 familles d'équipements différentes (entre 8,5 familles d'équipements pour le bassin de Riez et 12 pour le bassin de Tende).

Bien que la dotation de ces communes soit très élevée (286 équipements pour 10 000 habitants), accéder à un équipement sportif y exige en moyenne 27 minutes, soit 2,5 fois plus que pour l'ensemble des résidents de Paca. Les difficultés d'accès affectent les équipements intermédiaires mais aussi les plus courants. Pour la moitié des habitants de ces territoires enclavés, les équipements de proximité se trouvent ainsi à plus de 10 minutes, soit une proportion cinq fois supérieure à la moyenne du rural de Paca. Quant aux équipements intermédiaires, au moins un quart d'heure de trajet est nécessaire à la quasi-totalité des résidents de ces communes pour y accéder (à peine 29 % des habitants du rural de Paca sont dans ce cas). L'éloignement de ces équipements dépasse même la demi-heure pour plus d'une personne sur cinq. Dans ces espaces, l'allongement du trajet est important pour les terrains extérieurs de handball et basket-ball (12 mn contre 7 mn dans l'ensemble du rural de Paca) ou encore les bassins de natation (16 mn contre 9 mn). De même, 20 minutes en moyenne sont nécessaires pour accéder à une salle de handball et basket-ball (contre 13 mn en moyenne dans le rural), et 25 minutes pour un gymnase multisports ou une salle de sports de combat (contre respectivement 11 mn et 14 mn). Atteindre un équipement d'athlétisme réclame même plus de 30 minutes de route (contre 16 mn).

En outre, la variété des équipements offerts est très limitée : en moyenne, à peine 7 familles d'équipements différentes sont disponibles à moins de 10 minutes (soit deux fois moins que dans le rural de Paca).

Parmi les 209 communes les plus éloignées des équipements sportifs, huit sur dix sont situées sur une large zone couvrant la moitié Est des Alpes-de-Haute-Provence, et se prolongeant au nord et à l'ouest des Alpes-Maritimes (arrière-pays niçois). Sur ce territoire, le réseau routier est fortement contraint par la géographie locale (absence d'autoroute, rareté des voies rapides, sinuosité, dénivelés importants). Les temps de déplacements y sont par conséquent plus longs qu'ailleurs. 94 communes des Alpes-de-Haute-Provence, abritant 19 250 habitants, font partie de ce territoire (soit près de la moitié des communes de ce département et 12 % de sa population). Elles bénéficient pourtant d'une densité d'équipements élevée : 240 pour 10 000 habitants. Dans les Alpes-Maritimes, 73 communes sont concernées (soit 45 % des communes du département). Elles concentrent 21 770 habitants (soit 2 % de la population départementale). Ces communes sont elles aussi largement équipées (227 équipements pour 10 000 habitants). Le désenclavement de ces populations vis-à-vis des équipements sportifs s'inscrit donc dans une problématique plus large d'aménagement, de transport et d'accessibilité au sein des territoires concernés.

Sylvain Adaoust
Jérôme Domens

POUR EN SAVOIR PLUS

Une région bien équipée mais des populations encore isolées

Analyse N° 8, juin 2011

La présente étude constitue le 2nd volet de l'Atlas des équipements sportifs publié par la DRJSCS. Elle s'accompagne d'un dossier détaillant les indicateurs d'accessibilité pour chacune des 30 familles d'équipements, ainsi que de données complémentaires par commune.

Retrouvez l'intégralité de l'étude sur www.insee.fr

Institut National de la Statistique
et des Études Économiques
Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpentit
13387 Marseille Cedex 10
Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

Directeur de la publication : **Renan Duthion**
Chef du service Études et Diffusion : **Olivier Biau**
Rédacteur en chef : **Claire Joutard**

© Insee - DRJSCS 2013
Dépôt légal : juin 2013
N° ISSN : 2114-8260
Réf : ANA133232